

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 20/04/2012</p> <p>Date de publication : 03/05/2012</p>	<p style="text-align: center;">SÉANCE DU 26 AVRIL 2012 À MARSILLY</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : M. Jean-François FOUNTAINE (à partir de la 5<sup>ème</sup> question), M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (jusqu'à la 8<sup>ème</sup> question), M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 8<sup>ème</sup> question), M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, M. Jean-François DOUARD (jusqu'à la 14<sup>ème</sup> question), M. Jacques LEGET M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. René BÉNÉTEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (sauf 19<sup>ème</sup> question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, Mme Lolita GARNIER (jusqu'à la 14<sup>ème</sup> question), M. Dominique GENSAC, Mme Béangère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ (jusqu'à la 14<sup>ème</sup> question), Monsieur Guillaume KRABAL, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Arnaud LATREUILLE (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN M. Sylvain MEUNIER, M. Yvon NEVEUX, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Marc SORNIN (à partir de la 5<sup>ème</sup> question), M. Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Mme Marie Claude BRIDONNEAU procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Jean-François FOUNTAINE (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), Mme Suzanne TALLARD procuration à Mme Marie-Anne HECKMANN (à partir de la 9<sup>ème</sup> question), M. Yann JUIN procuration à M. Henri LAMBERT, M. Denis LEROY procuration à Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 9<sup>ème</sup> question), Mme Nathalie DUPUY procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Nicole THOREAU procuration à M. Guy DENIER, M. Jean-François DOUARD (à partir de la 15<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre FOUCHER procuration à M. Yannick REVERS, Vice-présidents</p> <p>M. Bruno BARBIER procuration à M. Yves AUDOUX, Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Jean-Claude CHICHE, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Patrice JOUBERT, Mme Sylviane DULIOUST procuration à M. Jack DILLENBOURG, Mme Lolita GARNIER (à partir de la 15<sup>ème</sup> question), Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à M. René BÉNÉTEAU, M. Philippe JOUSSEMET procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Charles KLOBOUKOFF procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. David LABICHE procuration à M. Gérard FOUGERAY, M. Arnaud LATREUILLE (à partir de la 5<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à M. Pierre MALBOSC, Mme Dominique MORVANT procuration à M. Pierre DERMONCOURT, M. Habib MOUFFOKES procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE (jusqu'à la 14<sup>ème</sup> question), M. Marc NÉDÉLEC procuration à M. Patrick ANGIBAUD, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à Mme Brigitte GRAUX, Mme Annie PHELUT procuration à M. Paulin DEROIR, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à M. Guillaume KRABAL, M. Jean-Marc SORNIN (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), Mme Christiane STAUB procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Abdel Nasser ZERARGA procuration à M. Christian PÉREZ, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse DELAHAYE</p>		
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>96</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>64</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>23</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>87</b>
		<b>Pour l'adoption :</b>	<b>87</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>87</b>	<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>

N° 30

Titre / VILLE DE LA ROCHELLE - VILLAGE D'ENTREPRISES DES RIVAUDS SUD - ETABLISSEMENT D'UN BAIL PRECAIRE CONTENANT PROMESSE D'ACHAT CONSENTI A LA SOCIETE KRISTO

Madame SIMONÉ expose que par application de la délibération en date du 17 novembre 2011, un contrat de bail précaire contenant promesse d'achat a été consenti à la Société KRISTO pour l'occupation du lot 2 du Village d'Entreprises des Rivauds sud afin d'y exercer son activité spécialisée dans la conception, l'édition et la fabrication de textiles d'ameublement.

Le contrat initial, signé pour une durée de 6 mois, devait prendre fin au plus tard le 31 mai 2012 par la signature de l'acte d'acquisition dudit bâtiment. Or les négociations avec les organismes bancaires n'ont pu aboutir dans les temps, la réalisation de l'acquisition ne pourra être effective à cette date.

Monsieur Christophe CHOPIN gérant de la société KRISTO a sollicité la possibilité d'obtenir un nouveau contrat de bail contenant promesse d'achat pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, afin de mener de front son développement et la recherche de financement pour finaliser son projet d'acquisition.

Compte tenu de ces éléments, un nouveau bail de location contenant promesse d'achat d'une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 pourrait être accordé à la Société KRISTO.

La location du local composant le lot n°2 de la copropriété du village d'entreprises des Rivauds sud et des 8 emplacements de parking pourrait intervenir pour une durée de douze mois maximum, moyennant un loyer mensuel de 2 378,50 € HT (deux mille trois cent soixante dix huit euros et cinquante centimes hors taxes), soit 5 € HT/m<sup>2</sup> plus un loyer mensuel de 2,20 € HT/m<sup>2</sup> pour la location d'un algéco d'une surface de 25 m<sup>2</sup> soit 55 € HT pour un total de 2 433,50 € HT mensuel (deux mille quatre cent trente trois euros et cinquante centimes hors taxes). Les frais d'établissement des états des lieux par voie d'huissier ainsi que l'ensemble des charges de copropriété, le remboursement de la taxe foncière et de l'assurance du propriétaire seront à la charge du preneur.

En conséquence, après délibération, le Conseil communautaire décide :

- de consentir à la société KRISTO un bail précaire portant location du bien ci-dessus et contenant une promesse d'achat dudit bien, dans les termes et conditions ci-dessus définies,
- de lever dans les délais définis audit contrat l'option contenue dans la promesse d'achat ci-dessus énoncée,
- de consentir à la vente du lot n°2 (local et usage privatif des 8 emplacements de parking) à la société KRISTO ou à toute entité venant à s'y substituer, au prix et dans les conditions ci-avant énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes, contrats et documents nécessaires à ces effets,
- d'inscrire les recettes au Budget Annexe des Affaires Economiques.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,  
LA VICE-PRESIDENTE,

Maryline SIMONÉ